

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Anti-caleau

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Anti-caleau

Numéro du produit 7167/12092

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détartrant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Christeyns SA  
31 Rue de la Maladrie  
BP2421  
F-44124  
VERTOU  
France  
Tel: 00 33 2 40 80 27 27  
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)  
CENTRE ANTI-POISON Nancy +33 (03) 83 26 36 36  
info@christeyns.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CENTRE ANTI-POISON DE NANCY +33 (0)3 83 32 36 36

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36/38. R52/53.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Anti-caleau

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.</p>
<b>Étiquetage des détergents</b>	< 5% agents de surface anioniques, < 5% agents de surface non ioniques
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p> <p>P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.</p>

### 2.3. Autres dangers

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.1. Substances

##### 3.2. Mélanges

<b>ACIDE SULFAMIDIQUE</b>	<b>50-100%</b>
Numéro CAS: 5329-14-6	Numéro CE: 226-218-8
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488633-28-XXXX
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>
Skin Irrit. 2 - H315	Xi;R36/38 R52/53
Eye Irrit. 2 - H319	
Aquatic Chronic 3 - H412	
<b>Fatty Alcohol Alkoxylate</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 61725-89-1	Numéro d'enregistrement REACH: 02-2119552440-48-XXXX
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>
Skin Irrit. 2 - H315	Xi;R36/38. N;R51/53.
Eye Dam. 1 - H318	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### SECTION 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais.
-------------------	--

## Anti-caleau

<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Irritation sévère du nez et de la gorge. Burns to mucous membranes Toux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
<b>Contact cutané</b>	Des brûlures peuvent survenir.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Le contact avec le produit chimique concentré peut provoquer très rapidement des lésions oculaires sévères, et éventuellement la perte de la vue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Anti-caleau

**Méthodes de nettoyage** Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Informer les autorités si d'importantes quantités sont impliquées.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter le contact avec les matières suivantes: Bases. Humidité. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### ACIDE SULFAMIDIQUE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 mg/m<sup>3</sup> 1 mg/m<sup>3</sup>

#### ACIDE SULFAMIDIQUE (CAS: 5329-14-6)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.048 mg/l - Eau de mer; 0.0048 mg/l - rejet intermittent; 0.48 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 2 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.173 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0173 mg/kg - Sol; 0.00638 mg/kg

#### 2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID (CAS: 77-92-9)

<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.44 mg/l - Eau de mer; 0.044 - Sédiments (eau douce); 3.46 mg/l - Sédiments (eau de mer); 34.6 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; >1000 mg/l - Sol; 33.1 mg/kg
-------------	---

## Anti-caleau

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

#### Protection respiratoire

Utiliser des masques contre la poussière conformes ... BS2091 type B ou ,quivalent.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granules.
Couleur	Blanc/blanc cassé.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution diluée): <2 @ 1 %
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

#### 9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
---------------------	-----------------

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Bases.
------------	--

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Eviter les conditions suivantes: Eviter le contact avec les bases.
--------------------	--

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne polymérisera pas.
--------------------------------------	----------------------

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Métaux alcalino-terreux. Métal fritté. Eviter le contact avec les matières suivantes: Eau, humidité.
---------------------	--

#### 10.5. Matières incompatibles

## Anti-caleau

**Matières incompatibles** Bases - inorganiques. Peut être corrosif pour les métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Inhalation** Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires. Des brûlures peuvent survenir.

**Ingestion** Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

**Contact cutané** Ce produit est corrosif. Des brûlures peuvent survenir.

**Contact oculaire** Fortement corrosif. Provoque de fortes douleurs et de graves lésions oculaires. Les premiers secours immédiats sont nécessaires.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermateite légère, éruption cutanée allergique.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### ACIDE SULFAMIDIQUE

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 001,0

**Espèces** Lapin

**ETA cutanée (mg/kg)** 2 001,0

#### Fatty Alcohol Alkoxylate

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 001,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 2 001,0

## SECTION 12: Informations écologiques

**Écototoxicité** Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

### Informations écologiques sur les composants

#### ACIDE SULFAMIDIQUE

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 hours: 70.3 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

## Anti-caleau

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, : 71.6 mg/kg, Daphnia magna

### Fatty Alcohol Alkoxylate

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: >1-10 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

**Toxicité aiguë - microorganismes** EC10, : >1000 mg/l, Boues activées

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 2967

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**Nom d'expédition (ADR/RID)** SULPHAMIC ACID, mixture

**Nom d'expédition (IMDG)** SULPHAMIC ACID, mixture

**Nom d'expédition (ICAO)** SULPHAMIC ACID, mixture

**Nom d'expédition (ADN)** SULPHAMIC ACID, mixture

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 8

## Anti-caleau

### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### SECTION 16: Autres informations

Date de révision	02/03/2015
Révision	2
Remplace la date	15/04/2013
Numéro de FDS	7167/12092
Phrases de risque dans leur intégralité	R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger dans leur intégralité	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.